

Procès-Verbal N° 11
Conseil d'Administration
de la Ligue Régionale de Triathlon des Pays de la Loire
Mercredi 19 juin 2019
LES PONTS DE CÉ (49)
(Maison Départementale des Sports – 7 rue Pierre de Coubertin)

Ordre du jour :

- 1) ADHESIONS
 - Affiliation Clubs / Point Licences
 - Rentrée 2020
 - Évolutions à venir
- 2) ASSEMBLEES GENERALES
 - AG FFTRI avril 2019
 - PV AG
 - Dates 2020
 - Renouvellement des membres du CA ligue PDL (Henri)
 - Réponse à la demande du club Tobesport
- 3) GESTION SALARIES
 - Congés, Planning
 - Évaluation annuelle
- 4) TRESORERIE
 - Dossier Conseil Régional
 - Dossier CNDS
 - Budget à venir (pérennisation des emplois)
 - Pénalités et Aides Financières
- 5) COMITES DEPARTEMENTAUX
 - Conventions
 - Prérogatives envers la Ligue
- 6) ORGANISATIONS EPREUVES
 - Attestation Sécurité
 - Attestation Raids et SwimRun
 - Sécurisation des Eaux de nage
- 7) COMPTE-RENDU SPORTIF ET PREVISIONS
- 8) POINT DES COMMISSIONS
- 9) QUESTIONS DIVERSES

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

Présents CA et CTL : Luc BOURON, Jean-Paul COTTANCEAU, Henri DEPOIVRE, Thierry FOUCAUD, Karine LEBRIS, Benjamin POGGI, Tristan LE CORVEC (CT Ligue salarié),
Quorum atteint (1/3 présents sur 9 élus).

Absent.e.s excusé.e.s : Pascal DURAND, Bruno HAMARD, Stéphanie LEBERT, Nadège NAUDAN-GURIEC (Secrétaire salariée Ligue PDL), Gilles DIEUDE (arrêt maladie), Georges HUBERT (CD44).

Absents : Philippe GAUDIN (CD85), Cyrille PENISSON (CD85), Sébastien GALLOYER (CD53).

Début de la séance : 19h30

Secrétaire de séance : Thierry Foucaud

1) ADHESIONS :

- **Affiliation Clubs / Point Licences :** 60 clubs, 5098 licenciés à ce jour.
- **Rentrée 2020 :** Les Pass Compétition seront toujours version papier ou en ligne
Procédure à communiquer aux clubs à la rentrée de septembre 2019.
Le paiement des licences se fera encore auprès des clubs et non via Espace Tri 2.0.
- **Évolutions à venir :** Accès aux licenciés pour les Comités Départementaux via AssoConnect

2) ASSEMBLEES GENERALES :

- **AG Ligue PDL :** Samedi 14 mars 2020 à Nantes
- **AG FFTRI :** Samedi 04 avril 2020 à Valence
Samedi 12 décembre 2020 AG FFTRI électorale
- **PV AG 2019 :** A envoyer aux clubs, Comité, FFTRI
- **Renouvellement des membres du CA ligue PDL :** les renouvellements seront à faire qu'en 2021 et non 2020.
- **Réponse à la demande du club Tobesport :** une première réponse (mail) a été faite le 22 mai 2019 par le Président de la Ligue. Réponse (mail) de Tobesport le 03 juin 2019. Le Conseil d'Administration maintient la pénalité d'arbitrage de 1500€, pour défaut d'arbitres. Le club de Couëron se trouve dans la même situation. A savoir que si ces pénalités n'étaient pas réglées, la réaffiliation ne sera pas possible pour ces clubs en 2020.

Suite aux échanges lors de ce Conseil, et en faisant aussi référence aux interventions lors des Assemblées Générales 2019 de la ligue, Benjamin POGGI indique qu'il n'est plus possible qu'un plafonnement financier en lien avec les coûts votés en A.G. soit accordé au triathlon de La Baule depuis plusieurs années déjà. Les textes devant s'appliquer à Toutes et Tous, sauf si des exceptions sont prévues. Chacun devant aujourd'hui faire un choix.

En ce sens, Luc BOURON indique qu'il échangera avec Hervé DELAUNAY, aujourd'hui organisateur de ce triathlon.

Benjamin POGGI termine son propos en indiquant qu'une réflexion au niveau de la FFTRI devrait avoir lieu sur les coûts des organisations.

3) GESTION SALARIES :

- **Congés, Planning:**

Nadège 01 au 14 juillet, du 05 au 19 août, Tristan du 05 août au 1^{er} septembre.

Suite à l'arrêt maladie de Gilles Dieudé, quelques interventions scolaires ont dû être annulée. Tristan (CTL) prend en charge les autres interventions.

- **Évaluation annuelle de Tristan et Nadège :** Prévues en octobre / Novembre 2019.

4) TRESORERIE :

- **Dossier Conseil Régional :** Le Président Luc Bouron présente le dossier qui est en cours d'élaboration. Un retour favorable de la Région pour aider les triathlètes ligériens dans leur préparation pour la prochaine Olympiade. Trois Para-Triathlètes sont concernés (Alexandre Paviza, Mona Francis, Gwladys Lemoussu) et un triathlète inscrit sur les listes Haut Niveau (Léo Bergère).

- **Dossier CNDS :** déposé dans les délais.

- **Budget à venir (pérennisation des emplois) :** Le budget prévisionnel a été validé pour une bonne gestion des emplois. Benjamin POGGI indique que les emplois sont tous des emplois en CDI et qu'à aucun moment il n'a été question de remettre en question l'actuelle structuration de la ligue.

- **Pénalités et Aides Financières :** le point des pénalités ayant été vu plus haut, Benjamin POGGI intervient uniquement sur le versement des aides de 1000 euros versées à 4 paratriathlètes et demande validation du C.A.

Les aides ayant été budgétées et au regard des résultats, les aides pourront être versées dans les prochains jours.

5) COMITES DEPARTEMENTAUX :

- **Conventions :** La Vendée a signé sa convention. Le 44 en attente. Les 49, 72, 53 sont à réaliser.

- **Prérogatives envers la Ligue :** Selon le contenu de chaque convention Ligue-Comité.

6) ORGANISATIONS EPREUVES :

- **Attestation Sécurité :** L'harmonisation entre les Départements semble difficile sachant que chaque Préfecture des Pays de la Loire à ses propres critères et exigences. Le sujet sera à nouveau débattu.

- **Attestation Raids et SwimRun :** Idem au point précédent « Attestation Sécurité ».

- **Sécurisation des Eaux de nage :** Dossier concernant l'organisation de Villevêque. Un lanceur d'alerte a informé la ligue de problème de matériaux nocifs en contact avec les eaux de baignade. Celui-ci dit que les instances concernées (Préfecture, Mairie, ARS) sont informées de ce problème. La ligue va prendre contact avec l'organisateur de Villevêque.

7) COMPTE-RENDU SPORTIF ET PREVISIONS : Tristan Lecorvec (CTL) fait suivre les résultats régulièrement aux clubs.

8) POINT DES COMMISSIONS : Karine Le Bris informe que suite à des changements d'ordre familiaux, elle fera le point à la prochaine rentrée scolaire afin de savoir si elle poursuit ou pas ses missions au sein de la ligue.

9) QUESTIONS DIVERSES :

- Jean-Paul Cottenceau demande s'il est possible au vu de la spécificité de l'épreuve labellisées IronMan des Sables d'Olonnes (épreuve L) d'indemniser les arbitres en rapport avec le temps passé (amplitude horaire). L'application tarifaire est anticipée, et chaque arbitre sera indemnisé à hauteur de 75€ par journée de présence.
- Stéphanie Lebert membre du CA de la Ligue PDL, absente ce jour, a fait parvenir un mail au CA concernant une éventuelle rémunération pour son intervention sur une formation BF4. Voici sa demande.

« Suite à mon mail je n'avais eu aucune réponse et comme je l'avais dit, il me paraissait important que l'on puisse faire la part des choses entre ce qui relève de mon rôle au Codir et qui est, à ce titre, bénévole comme tout le monde, et ce qui relève réellement de mes compétences et de ma formation de médecin, ce pour quoi je suis intervenue au BF4. »

Réponse du CA : Le CA de la Ligue PDL est composé de membre élus bénévoles. Ceux-ci peuvent en cas de déplacement pour toutes actions, se faire défrayer les frais de transport. Chaque bénévole apporte des compétences personnelles au service de la collectivité (Trésorerie, Communication, Encadrement Technique, Médicale, Management, etc...), et ne peut donc pas être rémunérer pour ses interventions.

Fin de séance : 23h

Le Président
Luc BOURON



Le Secrétaire
Thierry FOUCAUD



Procès-Verbal N° 11
Conseil d'Administration
de la Ligue Régionale de Triathlon des Pays de la Loire
Mercredi 19 juin 2019
LES PONTS DE CÉ (49)
(Maison Départementale des Sports – 7 rue Pierre de Coubertin)

Ordre du jour :

- 1) ADHESIONS
 - Affiliation Clubs / Point Licences
 - Rentrée 2020
 - Évolutions à venir
- 2) ASSEMBLEES GENERALES
 - AG FFTRI avril 2019
 - PV AG
 - Dates 2020
 - Renouvellement des membres du CA ligue PDL (Henri)
 - Réponse à la demande du club Tobesport
- 3) GESTION SALARIES
 - Congés, Planning
 - Évaluation annuelle
- 4) TRESORERIE
 - Dossier Conseil Régional
 - Dossier CNDS
 - Budget à venir (pérennisation des emplois)
 - Pénalités et Aides Financières
- 5) COMITES DEPARTEMENTAUX
 - Conventions
 - Prérogatives envers la Ligue
- 6) ORGANISATIONS EPREUVES
 - Attestation Sécurité
 - Attestation Raids et SwimRun
 - Sécurisation des Eaux de nage
- 7) COMPTE-RENDU SPORTIF ET PREVISIONS
- 8) POINT DES COMMISSIONS
- 9) QUESTIONS DIVERSES

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

Présents CA et CTL : Luc BOURON, Jean-Paul COTTANCEAU, Henri DEPOIVRE, Thierry FOUCAUD, Karine LEBRIS, Benjamin POGGI, Tristan LE CORVEC (CT Ligue salarié),
Quorum atteint (1/3 présents sur 9 élus).

Absent.e.s excusé.e.s : Pascal DURAND, Bruno HAMARD, Stéphanie LEBERT, Nadège NAUDAN-GURIEC (Secrétaire salariée Ligue PDL), Gilles DIEUDE (arrêt maladie), Georges HUBERT (CD44).

Absents : Philippe GAUDIN (CD85), Cyrille PENISSON (CD85), Sébastien GALLOYER (CD53).

Début de la séance : 19h30

Secrétaire de séance : Thierry Foucaud

1) ADHESIONS :

- **Affiliation Clubs / Point Licences :** 60 clubs, 5098 licenciés à ce jour.
- **Rentrée 2020 :** Les Pass Compétition seront toujours version papier ou en ligne
Procédure à communiquer aux clubs à la rentrée de septembre 2019.
Le paiement des licences se fera encore auprès des clubs et non via Espace Tri 2.0.
- **Évolutions à venir :** Accès aux licenciés pour les Comités Départementaux via AssoConnect

2) ASSEMBLEES GENERALES :

- **AG Ligue PDL :** Samedi 14 mars 2020 à Nantes
- **AG FFTRI :** Samedi 04 avril 2020 à Valence
Samedi 12 décembre 2020 AG FFTRI électorale
- **PV AG 2019 :** A envoyer aux clubs, Comité, FFTRI
- **Renouvellement des membres du CA ligue PDL :** les renouvellements seront à faire qu'en 2021 et non 2020.
- **Réponse à la demande du club Tobesport :** une première réponse (mail) a été faite le 22 mai 2019 par le Président de la Ligue. Réponse (mail) de Tobesport le 03 juin 2019. Le Conseil d'Administration maintient la pénalité d'arbitrage de 1500€, pour défaut d'arbitres. Le club de Couëron se trouve dans la même situation. A savoir que si ces pénalités n'étaient pas réglées, la réaffiliation ne sera pas possible pour ces clubs en 2020.

Suite aux échanges lors de ce Conseil, et en faisant aussi référence aux interventions lors des Assemblées Générales 2019 de la ligue, Benjamin POGGI indique qu'il n'est plus possible qu'un plafonnement financier en lien avec les coûts votés en A.G. soit accordé au triathlon de La Baule depuis plusieurs années déjà. Les textes devant s'appliquer à Toutes et Tous, sauf si des exceptions sont prévues. Chacun devant aujourd'hui faire un choix.

En ce sens, Luc BOURON indique qu'il échangera avec Hervé DELAUNAY, aujourd'hui organisateur de ce triathlon.

Benjamin POGGI termine son propos en indiquant qu'une réflexion au niveau de la FFTRI devrait avoir lieu sur les coûts des organisations.

3) GESTION SALARIES :

- **Congés, Planning:**

Nadège 01 au 14 juillet, du 05 au 19 août, Tristan du 05 août au 1^{er} septembre.

Suite à l'arrêt maladie de Gilles Dieudé, quelques interventions scolaires ont dû être annulée. Tristan (CTL) prend en charge les autres interventions.

- **Évaluation annuelle de Tristan et Nadège :** Prévues en octobre / Novembre 2019.

4) TRESORERIE :

- **Dossier Conseil Régional :** Le Président Luc Bouron présente le dossier qui est en cours d'élaboration. Un retour favorable de la Région pour aider les triathlètes ligériens dans leur préparation pour la prochaine Olympiade. Trois Para-Triathlètes sont concernés (Alexandre Paviza, Mona Francis, Gwladys Lemoussu) et un triathlète inscrit sur les listes Haut Niveau (Léo Bergère).

- **Dossier CNDS :** déposé dans les délais.

- **Budget à venir (pérennisation des emplois) :** Le budget prévisionnel a été validé pour une bonne gestion des emplois. Benjamin POGGI indique que les emplois sont tous des emplois en CDI et qu'à aucun moment il n'a été question de remettre en question l'actuelle structuration de la ligue.

- **Pénalités et Aides Financières :** le point des pénalités ayant été vu plus haut, Benjamin POGGI intervient uniquement sur le versement des aides de 1000 euros versées à 4 paratriathlètes et demande validation du C.A.

Les aides ayant été budgétées et au regard des résultats, les aides pourront être versées dans les prochains jours.

5) COMITES DEPARTEMENTAUX :

- **Conventions :** La Vendée a signé sa convention. Le 44 en attente. Les 49, 72, 53 sont à réaliser.

- **Prérogatives envers la Ligue :** Selon le contenu de chaque convention Ligue-Comité.

6) ORGANISATIONS EPREUVES :

- **Attestation Sécurité :** L'harmonisation entre les Départements semble difficile sachant que chaque Préfecture des Pays de la Loire à ses propres critères et exigences. Le sujet sera à nouveau débattu.

- **Attestation Raids et SwimRun :** Idem au point précédent « Attestation Sécurité ».

- **Sécurisation des Eaux de nage :** Dossier concernant l'organisation de Villevêque. Un lanceur d'alerte a informé la ligue de problème de matériaux nocifs en contact avec les eaux de baignade. Celui-ci dit que les instances concernées (Préfecture, Mairie, ARS) sont informées de ce problème. La ligue va prendre contact avec l'organisateur de Villevêque.

7) COMPTE-RENDU SPORTIF ET PREVISIONS : Tristan Lecorvec (CTL) fait suivre les résultats régulièrement aux clubs.

8) POINT DES COMMISSIONS : Karine Le Bris informe que suite à des changements d'ordre familiaux, elle fera le point à la prochaine rentrée scolaire afin de savoir si elle poursuit ou pas ses missions au sein de la ligue.

9) QUESTIONS DIVERSES :

- Jean-Paul Cottenceau demande s'il est possible au vu de la spécificité de l'épreuve labellisées IronMan des Sables d'Olonnes (épreuve L) d'indemniser les arbitres en rapport avec le temps passé (amplitude horaire). L'application tarifaire est anticipée, et chaque arbitre sera indemnisé à hauteur de 75€ par journée de présence.
- Stéphanie Lebert membre du CA de la Ligue PDL, absente ce jour, a fait parvenir un mail au CA concernant une éventuelle rémunération pour son intervention sur une formation BF4. Voici sa demande.

« Suite à mon mail je n'avais eu aucune réponse et comme je l'avais dit, il me paraissait important que l'on puisse faire la part des choses entre ce qui relève de mon rôle au Codir et qui est, à ce titre, bénévole comme tout le monde, et ce qui relève réellement de mes compétences et de ma formation de médecin, ce pour quoi je suis intervenue au BF4. »

Réponse du CA : Le CA de la Ligue PDL est composé de membre élus bénévoles. Ceux-ci peuvent en cas de déplacement pour toutes actions, se faire défrayer les frais de transport. Chaque bénévole apporte des compétences personnelles au service de la collectivité (Trésorerie, Communication, Encadrement Technique, Médicale, Management, etc...), et ne peut donc pas être rémunéré pour ses interventions.

Fin de séance : 23h

Le Président
Luc BOURON



Le Secrétaire
Thierry FOUCAUD

